



SEANCE DU 7 FÉVRIER 2019

Date d'envoi de la convocation : 01/02/2019

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 170

Nombre de votants : 192

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Madame Yvonne MARTIN

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 7 Février** le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, VIDEGRAIN Arlette suppléant de AMIOT Guy, ANNE Philippe (jusqu'à son départ à 20h07), ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à son départ à 19h07), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie suppléant de DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h48), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (à partir de 18 h 48), FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GOLSE Anne-Marie, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h39), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h56), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h48), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEMONNIER Thierry, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (à partir de 19 h 20), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT

Délibération n° DEL2019_017

Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean (à partir de 18h48), LEPETIT Louissette, LERECULEY Daniel (à partir de 18h22), LETERRIER Richard, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h22), MABIRE Caroline, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h30), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (à partir de 18h22), MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, CLIN Jacques suppléant de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h48), SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

AMIOT André à HARDY René, ANNE Philippe à BRECZY Rolande (à partir de 20h07), BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BALDACCI Nathalie à BRIENS Eric (à partir de 19h07), BESUELLE Régine à HUBERT Christiane, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CATHERINE Arnaud à Philippe BAUDIN, CAUVIN Bernard à MARIVAUX Isabelle (à son arrivée à 18h22), GILLES Geneviève à LEQUERTIER Colette, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, GOMERIEL Patrice à DUFOUR Luc, JOUAUX Joël à BAUDRY Jean-Marc (à partir de 19h39), JOZEAU-MARIGNE Muriel à LERECULEY Daniel (à son arrivée à 18h22) LAGARDE Jean à LAINE Sylvie, LE BEL Didier à ARLIX Jean, LECOUCVEY Jean-Paul à MAIGNAN Martial, LECHEVALIER Guy à GOSSELIN Bernard, LEFAIX-VERON Odile à HOULLEGATTE Jean-Michel, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LEONARD Christine à LETERRIER Richard, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, MABIRE Edouard à MELLET Daniel, MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h30), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, TISON Franck à HEBERT Dominique, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques,

Excusés :

BARBÉ Stéphane, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Catherine, HUET Fabrice, LEJAMTEL Ralph, POIDEVIN Hugo, SEBIRE Nelly, TARDIF Thierry, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_017

OBJET : Construction d'une médiathèque et d'une antenne de Maison de Services Au Public à Bricquebec-en-Cotentin

Exposé

En séance du 20 décembre dernier, le conseil a retenu une procédure de validation des opérations concernant les équipements communautaires structurants.

Conformément à cette procédure, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la modification du coût d'objectif ainsi que sur le plan de financement du projet de construction d'une médiathèque et d'une Antenne de Maison de Services à Bricquebec-en-Cotentin, opération engagée par la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

Portage du projet :

Dès 2014, la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a lancé un groupement de commande avec la ville de Bricquebec afin de définir le programme d'un bâtiment visant à accueillir une médiathèque communale et une antenne de la maison de services communautaire.

Le programme et son plan de financement ont été approuvés le 25 novembre 2015 et une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée, afin que la Communauté de Communes soit maître d'ouvrage de l'opération. Cette convention prévoit également les modalités de remboursement par la commune de sa part du projet qui est déterminée au prorata des surfaces de chacune des parties au sein du bâtiment.

Suite à une procédure de jury de concours, l'architecte a été retenu le 29 novembre 2016 pour la réalisation d'un bâtiment comprenant :

- une médiathèque
- une salle d'activité et les bureaux du Relais Assistants Maternels,
- un visio-accueil et des bureaux pour l'accueil de permanences de partenaires tels que la MEF, la PMI, assistantes sociales,
- un espace de bureau d'information touristique,
- une salle d'animation pouvant accueillir des conférences, réunions ou et petits spectacles.

Coût de projet :

Le projet a été inscrit au Programme Pluriannuel d'investissement du Cœur du Cotentin en décembre 2016 pour un projet alors estimé à 3 317 995 HT. Il est estimé, au stade PRO, à un montant prévisionnel de 3 937 228 € HT.

Cette augmentation de 619 233 € s'explique principalement par :

- un surcoût sur les fondations suite aux résultats de l'étude géotechnique
- la découverte de diverses contraintes suite à la démolition des bâtiments préexistants. Le terrain a en effet révélé l'existence de cuves pleines (essence et fioul), d'un cours d'eau, d'un puits et de diverses problématiques avec le bâtiment mitoyen.
- l'actualisation du coût du fait d'une augmentation importante des indices de construction.
- l'ajout d'une enveloppe « aléas et imprévus » qu'il semble préférable de prévoir dans ce contexte de reprise économique.

Evolution fondations suite étude géotechnique	73 690 €
décomposition démolition/construction	13 500 €
Contraintes bâtiment mitoyen (étanchéité, reprise fondations, ajustement chéneaux)	38 773 €
Puits	16 250 €
Dépollution	58 000 €
Estimation augmentation maîtrise d'œuvre	59 506 €
Actualisation du coût (coef de 0,940747)	168 137 €
Ajout enveloppe "aléas et imprévus" de 5%	142 880 €
Ajustements architecturaux	48 497 €
Total	619 233 €

Clé de répartition et reste à charge:

La clé de répartition de prise en charge du projet a été fixée par la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au stade esquisse. Cette convention laissait la possibilité d'une révision de la clé de répartition en phase PRO, dans le cas où les surfaces auraient évolué.

Il s'avère que depuis la phase esquisse, la surface utile est passée de 786 m² à 892 m² principalement au bénéfice de surfaces communautaires. Cette évolution résulte notamment de l'ajustement des plans face aux diverses contraintes du terrain.

La nouvelle clé de répartition doit être fixée par avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Celle-ci serait ainsi de 51.94 % pour la ville et 48.06 % pour la CAC. Le tableau ci-dessous précise le mode de calcul de cette clé de répartition :

Répartition au 23 janvier 2019		Surface utile	Ville		CAC	
			% surface	surface	% surface	surface
Espaces ville	médiathèque + bureau médiathèque	262,91	100%	262,91	0%	0,00
	sanitaires extérieurs	7,53	100%	7,53	0%	0,00
Espaces communautaires	Présentoir, +PIT+ visio guichet+vestiaires	28,64	0%	0,00	100%	28,64
	Permanences sociales	43,71	0%	0,00	100%	43,71
	RAM	148,33	0%	0,00	100%	148,33
	bureau réseau lecture	23,58	0%	0,00	100%	23,58
	local de stockage OTI	11,13	0%	0,00	100%	11,13
Espaces partagés	SAS + hall accueil+ banque accueil+ espace détente+ sanitaires	130,70	50%	65,35	50%	65,35
	salle d'animation	79,77	66%	52,65	34%	27,12
	locaux ménages+ circulation+ locaux techniques	308,08	50%	154,04	50%	154,04
	total	1044,38	51,94%	542,48	48,06%	501,90
	Rappel total pour convention	786,00	57,91%	455,20	42,09%	330,80

Le reste à charge par maître d'ouvrage a été recalculé en application de cette nouvelle clé de répartition sur le coût de projet actualisé. La part de la CAC sur le projet s'établit désormais à 1 922 568 €, soit une augmentation de 453 561 €. Cette augmentation serait en partie compensée par l'obtention d'une subvention supplémentaire de 287 394 € du conseil départemental qui vient en complément des subventions de l'État (505 000 euros) et de la CAF (24 500 euros) déjà notifiées.

Le reste à charge de la CAC augmenterait donc de 166 167 €.

		Coût (12/ 2016)	Coût actuel	Evolution
Coût Travaux		2 510 000 €	2 934 452 €	424 452 €
Coût total projet		3 317 995 €	3 937 228 €	619 233 €
Part CAC	%	42,10%	48,1%	6%
	€	1 469 007 €	1 922 568 €	453 561 €
	subventions	529 500 €	816 894 €	287 394 €
	reste à charge	939 507 €	1 105 674 €	166 167 €
part ville	%	57,90%	51,9%	-6%
	€	1 848 988 €	2 014 660 €	165 672 €
	subventions	1 300 265 €	1 367 028 €	66 763 €
	reste à charge	548 723 €	647 632 €	98 909 €

Ce nouveau coût d'objectif devra également être approuvé par le conseil municipal de Bricquebec-en-Cotentin.

Coût de fonctionnement

La procédure de validation des projets d'équipement prévoit la présentation des coûts de fonctionnement de l'équipement.

La gestion de la médiathèque dépendra de la commune de Bricquebec-en-Cotentin et le RAM du service commun. Le Bureau d'Information Touristique dépendra quant à lui de la SPL Tourisme du Cotentin. Le RAM comme l'office de tourisme sont déjà présents sur Bricquebec en Cotentin dans des locaux éloignés.

Les frais de fonctionnement à la charge de la CAC porteront exclusivement sur le volet Maison de Service au Public. Ce service implique la présence d'un agent d'accueil avec une mission de premier niveau d'information pour le compte de partenaires (CAF, CPAM, CARSAT...) ainsi que l'accueil des usagers qui bénéficieront des permanences. Il est prévu que ce service s'inscrive en tant qu'antenne de la MSAP de Valognes et optimise ainsi les subvention obtenue dans le cadre de sa labellisation.

De plus, il pourra être envisagé de mutualiser cet agent avec la médiathèque ou le bureau d'information touristique.

Le coût annuel de fonctionnement, pour la partie Communauté d'Agglomération, a été évalué à un emploi d'agent d'accueil pour 32 000 euros et à 20 000 euros supplémentaires pour les frais de structure.

Modalité de portage du futur bâtiment :

Le comité de pilotage a également travaillé sur les modalités de portage foncier de ce futur équipement en intégrant les contraintes suivantes :

- espaces communaux et communautaires au sein d'un même bâtiment
- foncier aujourd'hui propriété de la commune
- obligation d'une propriété effective de chaque partie sur son emprise respective pour obtenir le versement des subventions
- impossibilité de créer une copropriété, la médiathèque devant rester dans le domaine public de la ville.

Après analyse, il est proposé de procéder à une division en volume du bâtiment. Ainsi, chaque partie sera propriétaire de son volume indépendamment de la propriété du foncier. La gestion des volumes communs fera, quant à elle, l'objet d'un cahier des charges.

Concernant le foncier, le projet initial prévoyait l'acquisition par la CAC d'une partie du terrain au prorata des surfaces du bâtiment. Ainsi, la part de la Communauté d'Agglomération s'établit à 147 544,20 €, soit 48,06 % de la valeur du terrain estimée par les domaines, fin 2018, à 307 000 €.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-224 du 20 décembre 2018 relative à la validation des coûts d'objectifs des projets d'équipements structurants,

Vu l'avis favorable de la commission de territoire du 1^{er} février 2019,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 160 - Contre : 2 - Abstentions : 41) pour :

- **Valider** le nouveau coût d'objectif d'un montant de 3 937 228 euros HT pour la construction d'une médiathèque et d'une Antenne de la Maison de Services au Public à Bricquebec-en-Cotentin,
- **Retenir** la clé de répartition à raison de 48,06 % pour la CAC et 51,94 % pour la ville de Bricquebec,
- **Acquérir** une partie du terrain d'implantation du bâtiment auprès de la ville de Bricquebec pour un montant de 147 544,20 € correspondant à 48,06 % de l'estimation des domaines ainsi que prendre en charge les frais notariés,
- **S'engager** à prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte d'acquisition du terrain ainsi que l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée fixant la nouvelle clé de répartition et le nouveau coût d'objectif.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN,



Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

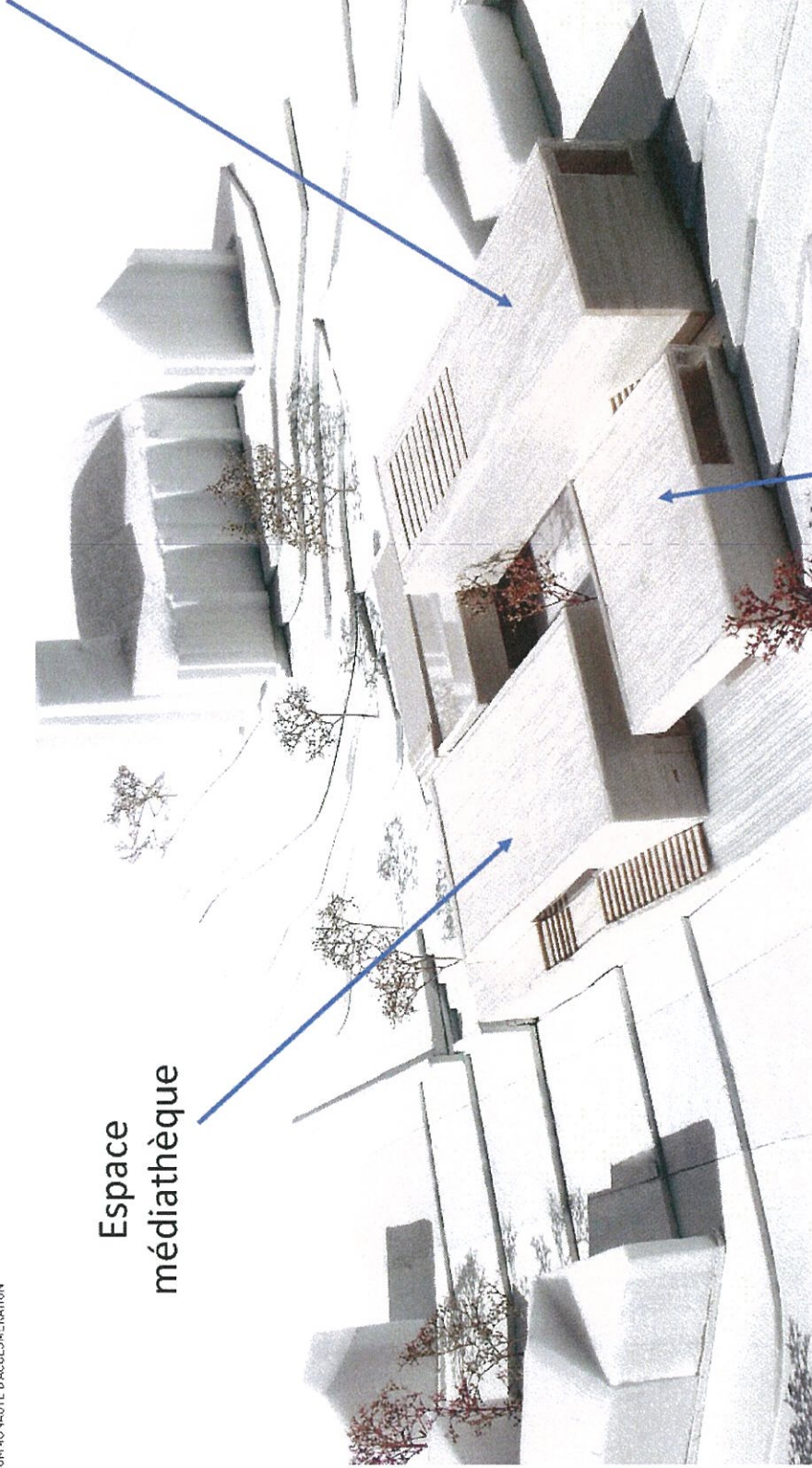
Affiché le 13/02/2019 SLO

ID : 050-200067205-20190214-DEL2019_017-DE



Espace
RAM

Espace
médiathèque



Accueil, Bureau d'information touristique et
bureaux de permanence